

Schaerbeek - Classes Moyennes :

Rue Vifquin, 2 – 1030 Bruxelles.
T 02 240 30 66

Schaerbeek - Economie :

Place Colignon – 1030 Bruxelles.
T 02 244 73 26

Uccle - Economie ucquoise :

Rue Auguste Danse, 3 – 1180 Bruxelles.
T 02 348 65 51

Watermael-Boitsfort**Vie Economique :**

Place Antoine Gilson, 1 – 1170 Bruxelles.
T 02 674 74 26 ou T 02 674 75 77

Woluwe-Saint-Lambert**Service des Classes moyennes :**

Avenue Paul Hymans, 2 – 1200 Bruxelles.
T 02 761 27 12

Woluwe-Saint-Pierre**Classes Moyennes :**

Av. Charles Thielemans, 193
1150 Bruxelles.
T 02 773 05 36

DÉVELOPPER MON COMMERCE

Guide des aides publiques à destination des commerçants en
Région de Bruxelles-Capitale

Editeur Responsable : Norbert De Cooman
Ministère de la Région de Bruxelles - Capitale
Boulevard du Jardin Botanique, 20
1035 Bruxelles.

Edition : Septembre 2008

Les textes de cette brochure d'information ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif.



MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Administration de l'Économie et de l'Emploi

EDITO

Le secteur du commerce génère plus de 100.000 emplois au sein de la Région de Bruxelles-Capitale et constitue à ce titre un secteur d'activité vital pour notre économie. La politique du commerce constitue donc un enjeu de taille auquel le Gouvernement régional bruxellois s'est attaché dès le début de la législature.

De nombreuses initiatives ont été prises par le Gouvernement bruxellois en faveur du développement commercial; ce document vient les compléter, en informant les commerçants des nombreuses aides publiques existantes leur permettant de développer leur activité. Lancer un commerce, trouver une localisation idéale, engager du personnel et le former, innover...

A toutes les étapes de l'activité, du démarrage à la cession du commerce, les aides publiques ne manquent pas ! Vous retrouverez ici toute l'information nécessaire pour avoir accès à ces aides. Rédigée suivant les principales étapes jalonnant le parcours professionnel du commerçant, cette brochure vous renseignera sur les primes dont vous pouvez bénéficier, mais aussi sur les services et outils publics susceptibles de vous aider.

Bonne lecture!

ENFIN UNE BROCHURE... COMMERCANTE !

- P.3 ■ Où trouver l'argent pour lancer ma **nouvelle activité** ?
- P.7 ■ Qui peut me conseiller sur le choix de l'**emplacement** de mon local commercial ?
- P.8 ■ Qui peut me **soutenir financièrement** lors de mes **aménagements** ?
- P.9 ■ Qui peut m'aider à **recruter** ?
- P.12 ■ Qui peut faciliter la **formation** de mon personnel ?
- P.15 ■ Qui peut m'accompagner lors de la **remise de mon commerce** ?
- P.16 ■ Information de **proximité**



Petite aide financière... pour grand projet.

Où trouver l'argent pour lancer ma nouvelle activité?

Lancer un nouveau produit, ouvrir un commerce... Pour bien des entrepreneurs, ces décisions ont un impact financier capital. Afin de maximiser vos chances de réussite, la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral vous proposent différentes aides financières.

EN RÉSUMÉ

Vous avez envie de créer votre propre commerce et savez-vous à qui vous adresser?

Pour les prêts, financements, microcrédits et autres soutiens financiers, contactez:

LE FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE – T 02 548 22 99 - fbg-bwf@srib.be

BRUSTART – T 02 548 22 11 - brustart@srib.be

BRUSOC – T 02 548 22 11 - brusoc@srib.be

LE FONDS DE PARTICIPATION – T 02 210 87 87 - info@fonds.org

Pour bénéficier de services administratifs ou de conseils appropriés, contactez **LES GUICHETS D'ECONOMIE LOCALE.**

LE FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE

Le Fonds Bruxellois de Garantie **facilite l'octroi de crédits professionnels** dans la Région de Bruxelles-Capitale en fournissant aux organismes de crédit, moyennant le paiement d'une contribution annuelle, une part substantielle des garanties qu'ils exigent des PME et des indépendants.

Pour qui?

- Les micro-entreprises
- Les PME
- Toute personne physique ou morale

Informations

Fonds Bruxellois de Garantie

Rue de Stassart, 32 - 1050 Bruxelles

T 02 548 22 99 - fbg-bwf@srib.be - www.garanties.be

BRUSTART

Filiale de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (S.R.I.B.), BRUSTART a pour objectif d'apporter des **solutions aux problèmes de financement** que rencontrent les sociétés bruxelloises en phase de création ou de démarrage.

Pour qui?

- Les jeunes entrepreneurs
- Les équipes de managers expérimentés
- Les équipes de recherches
- Les PME qui ont moins de 5 ans d'existence

Informations

BRUSTART SA

Rue de Stassart, 32 - 1050 Bruxelles

T 02 548 22 11 - brustart@srib.be - www.srib.be

BRUSOC

Brusoc est une filiale de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (S.R.I.B.) qui **finance l'économie sociale et locale sous toutes ses formes.**

Pour qui?

- Les indépendants
- Les petites sociétés

Informations

BRUSOC SA

Rue de Stassart, 32 - 1050 Bruxelles

T 02 548 22 11

brusoc@srib.be - www.srib.be



A SUIVRE PAGE 5

LE FONDS DE PARTICIPATION

Le Fonds de participation est une **institution publique de crédit** qui **octroie des crédits** dans le but de soutenir les commerçants lors du lancement ou de l'amélioration de leur projet.

Pour qui?

- Les indépendants
- Les titulaires de professions libérales
- Les Petites Entreprises
- Les starters
- Les demandeurs d'emploi

Les aides proposées :

- Prêt lancement
- Starteo
- Plan Jeunes Indépendants
- Optimeo
- Prêt Solidaire

Informations

Fonds de participation
Rue de Ligne, 1- 1000 Bruxelles
T 02 210 87 87 - info@fonds.org - www.fonds.org



LES GUICHETS D'ECONOMIE LOCALE

Certaines communes ont mis en place des guichets d'économie locale qui **aident les entreprises en démarrage à concrétiser leur projet**. Ils collaborent avec les centres d'entreprises qui offrent de multiples services aux entreprises, parmi lesquels la **mise à disposition de surfaces de bureaux à prix modérés**.

Pour qui?

- Les entrepreneurs locaux (indépendants, PME, commerces,...) ou futurs entrepreneurs.

Informations

Anderlecht:

rue du Chimiste 34-36 - 1070 Anderlecht
T 02 529 00 05 - info@euclides.irisnet.be - www.euclides.be

Bruxelles-Ville:

rue d'Alost 7-11 - 1000 Bruxelles
T 02 213 37 64 - gel@dansaert.be - www.dansaert.be

Forest:

Avenue Van Volxem 525 - 1190 Forest - T 02 537 17 64
Boulevard de la 11ème Armée Britannique 29 - 1190 Forest
T 02 349 82 27 - nboulahmoum@misc.irisnet.be

Molenbeek:

Place de la Minoterie 10 - 1080 Molenbeek
T 02 410 01 13 - info@gelm.be - www.gelm.be

Saint-Gilles:

rue Théodore Verhaegen 150 - 1060 Saint-Gilles
T 02 537 44 44 - gel@villagepartenaire.be - www.villagepartenaire.be

Schaerbeek:

rue Gallait 36 - 1030 Schaarbeek
T 02 215 73 29 - alain.dochy@gmail.com
www.economielocale.org

Tous les chemins mènent à... Bruxelles!

Oui, mais qui peut me conseiller sur le choix de l'emplacement de mon local commercial?

L'emplacement est une des caractéristiques qui rend un commerce plus performant qu'un autre. Or, **trouver le lieu idéal correspondant à son activité** est une mission délicate. C'est pourquoi la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place l'Agence Régionale pour l'Investissement Urbain et le Management Transversal des Quartiers Commerçants (ATRIUM)

EN RÉSUMÉ

Vous souhaitez trouver l'emplacement idéal pour installer votre commerce et savez-vous à qui vous adresser?

ATRIUM vous aide dans le choix de la localisation de votre nouvelle activité.

T 02 502 41 91
atrium@atrium.irisnet.be - www.atrium.irisnet.be

Atrium a pour objectif de développer les quartiers commerçants. Son action s'articule autour de 3 axes:

- création d'activité
- aménagement de l'espace et accessibilité
- attractivité des quartiers

Pour qui?

- Les commerçants et entrepreneurs qui recherchent un emplacement commercial dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Informations

Atrium - Boulevard Adolphe Max,
13-17 - 1000 Bruxelles - T 02 502 41 91
atrium@atrium.irisnet.be - www.atrium.irisnet.be

Une petite touche de rénovation pour une grande évolution!

Qui peut me soutenir financièrement lors de mes aménagements?

Créer un nouvel établissement ou l'extension d'un établissement existant,... constituent autant d'étapes indispensables à la **croissance d'une activité commerciale**. Mais ces changements ont un prix. Consciente de cette problématique, la Région de Bruxelles-Capitale met à votre disposition **différentes aides aux investissements**.

EN RÉSUMÉ

Vous souhaitez investir dans votre commerce et savez-vous à qui vous adresser?

L'Administration de l'Economie et de l'Emploi vous propose différentes aides financières.

T 02 800 34 20 (FR) ou T 02 800 34 37 (NL) - expa.eco@mrbc.irisnet.be
Visitez également le portail www.primespme.be

Informations

Formulaires de demande : www.primespme.be

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Administration de l'Economie et de l'Emploi
Direction des Aides aux entreprises
Boulevard du Jardin Botanique 20
1035 Bruxelles

T 02 800 34 20 (FR) ou T 02 800 34 37 (NL)
E-mail : expa.eco@mrbc.irisnet.be

Engager du personnel...

Qui peut m'aider à recruter ?

ACTIRIS est la solution pour trouver le personnel qu'il vous faut. De plus, vous pouvez recevoir, sous certaines conditions, des aides financières de l'Etat fédéral ou de la Région.

EN RÉSUMÉ

Vous souhaitez de l'aide pour trouver du personnel ?

ACTIRIS, Ligne Employeurs – T 02 505 79 15 - www.actiris.be

Vous voulez savoir si vous remplissez les conditions pour recevoir une aide au recrutement ?

PREMIERS ENGAGEMENTS – T 02 509 28 03 - www.socialsecurity.be

CONVENTION PREMIER EMPLOI – T 02 509 28 03 - www.onem.be

ACTIVA START – T 02 542 16 11 - www.onem.be

PLAN ACTIVA – T 02 509 26 00 - www.onem.be

TRAVAILLEURS AGES – T 02 509 28 03 - www.socialsecurity.be

RECRUTER POUR UN PROJET SPÉCIFIQUE – www.primespme.be

PREMIERS ENGAGEMENTS

Cette mesure accorde une réduction de cotisations patronales lors de l'engagement d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième travailleur.

Pour qui?

- Pour les employeurs qui n'ont jamais été assujettis à la sécurité sociale pour l'occupation d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième travailleur salarié.

Informations

Auprès de l'ONSS, au T 02 509 28 03 ou sur le site portail de la sécurité sociale, www.socialsecurity.be

CONVENTION PREMIER EMPLOI

L'employeur engageant un jeune dans une Convention de Premier Emploi peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction de cotisations sociales.

Pour qui?

- Tous les jeunes qui, à la veille de leur engagement, sont âgés de moins de 26 ans et sont inscrits comme demandeur d'emploi entrent en ligne de compte pour une Convention de Premier Emploi.

Informations

Auprès de l'ONSS, au T 02 509 28 03 ou sur le site de l'ONEM, www.onem.be

ACTIVA START

Cette mesure consiste en une prise en charge, sous la forme d'une allocation de travail, d'une partie du salaire net du jeune travailleur par l'ONEM. Généralement, ACTIVA START est associé à la Convention de Premier Emploi.

Pour qui?

- vous avez moins de 26 ans et êtes libre d'obligation scolaire ;
- vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi ;
- vous ne fréquentez plus l'enseignement de plein exercice ;
- vous êtes très peu qualifié, moins qualifié et d'origine étrangère ou moins qualifié et handicapé.

Informations

Contactez l'ONEM au T 02 542 16 11 ou consultez son site, www.onem.be

PLAN ACTIVA

Ce plan octroie à l'employeur une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale variable selon l'âge et la durée d'inscription comme demandeur d'emploi du travailleur. Le plan Activa est destiné à faciliter la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans et des demandeurs d'emploi inoccupés de longue durée quel que soit l'âge.

Pour qui?

- Le plan est applicable à toutes les entreprises du secteur privé ainsi qu'à certains services publics pour l'engagement de contractuels.

Informations

Auprès de l'ONSS, au T 02 509 26 00 ou sur le site de l'ONEM, www.onem.be

TRAVAILLEURS AGES

L'engagement de demandeurs d'emploi de plus de 57 ans peut permettre à son employeur de bénéficier d'importantes réductions de cotisations ONSS.

Pour qui?

- Tous les employeurs du secteur privé ou public occupant des travailleurs qui sont soumis à l'ensemble des cotisations ONSS de base.

Informations

Auprès de l'ONSS, Place Victor Horta, 11 à 1060 Bruxelles. T 02 509 28 03 ou sur le site portail de la sécurité sociale : www.socialsecurity.be

RECRUTER POUR UN PROJET SPÉCIFIQUE

Vous pouvez solliciter une aide auprès de la Région de Bruxelles-Capitale soit :

- si le recrutement est lié à un projet spécifique ;
- si l'engagement a pour objectif la reprise de votre entreprise.

L'intervention de la Région prend la forme d'une aide financière forfaitaire.

Pour qui?

- Les indépendants et les micro- et petites entreprises peuvent bénéficier d'une aide au recrutement, afin d'engager un demandeur d'emploi inscrit auprès d'ACTIRIS.

Informations

Plus de détails sur www.primespme.be.



Quand formation rime avec amélioration...

Qui peut faciliter la formation de mon personnel?

Un commerce doit sans cesse évoluer... ce qui implique des attentes toujours plus importantes de la part de l'employeur à l'égard de son personnel. Pour aider les employeurs à améliorer les qualifications de leur personnel, la Région de Bruxelles-Capitale propose de nombreuses **aides financières**.

EN RÉSUMÉ

Vous souhaitez former votre personnel et savez-vous à qui vous adresser?

Pour les chèques ACTIRIS, les formations en entreprise ou les primes et aides financières, contactez:

CHEQUES ACTIRIS

T 02 505 79 15 – employeurs@actiris.be - www.actiris.be

PRIMES ET AIDES FINANCIERES

T 02 505 79 15 – employeurs@actiris.be - www.actiris.be

BRUXELLES FORMATIONS

T 02 371 73 50 – entreprises@bruxellesformation.be

VDAB

T 0800 30 700 – www.vdab.be

AIDES À LA FORMATION EXTERNE

T 02 800 34 62 – consult.eco@mrbc.irisnet.be

LES CHEQUES ACTIRIS

■ Chèque langue-job

Il permet au chercheur d'emploi de bénéficier d'une formation gratuite en langues à partir du moment où il est engagé par un employeur. Toute demande de chèque doit être introduite **avant** la signature du contrat de travail.

■ Chèque tic-job

Il permet au chercheur d'emploi de bénéficier d'une formation gratuite en bureautique (Access, Excel, Publisher, Autocad, Acrobat,...) et Internet à partir du moment où il est engagé par un employeur. Toute demande de chèque doit être introduite **avant** la signature du contrat de travail.



■ Chèque formation

Il permet au chercheur d'emploi de bénéficier d'une **formation gratuite dans les 6 premiers mois de son engagement**. Ce complément de formation spécialement approprié aux exigences de son nouvel emploi doit lui permettre de mieux exercer son nouveau métier. Toute demande de chèque doit être introduite **avant** la signature du contrat de travail.

Informations

ACTIRIS, Ligne Employeurs – T 02 505 79 15 - www.actiris.be
employeurs@actiris.be - www.actiris.be

LES PRIMES ET AIDES FINANCIERES

Sous certaines conditions, ACTIRIS octroie diverses primes aux employeurs engageant des chercheurs d'emploi:

- Prime de transition professionnelle associée à un programme de formation professionnelle en entreprise
- Prime de transition professionnelle associée à une Convention Premier Emploi de Type II
- Prime de transition professionnelle associée à une formation en alternance
- Aides financières aux entreprises en phase de création, d'extension et de reconversion

Formation Professionnelle Individuelle en entreprise

- Cette mesure vise à favoriser l'engagement de chercheurs d'emploi en leur donnant la formation nécessaire afin de correspondre au profil professionnel recherché par l'entreprise.

Informations

ACTIRIS, Ligne Employeurs – T 02 505 79 15 - www.actiris.be
employeurs@actiris.be - www.actiris.be

BRUXELLES FORMATION

Bruxelles Formation est l'organisme public chargé de la formation professionnelle des adultes francophones dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ces formations sont proposées aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs ainsi qu'aux entreprises.

Bruxelles Formation vous propose des formations réparties en pôles d'activités. Elles sont proposées en transition professionnelle ou en perfectionnement aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs et aux entreprises.

Informations

Les formations pour les travailleurs et les entreprises
BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES - Pôle Entreprises
Rue de Stalle 67 - 1180 Bruxelles - T 02 371 73 50
entreprises@bruxellesformation.be

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)

Le VDAB est l'organisme de formation néerlandophone qui propose des formations professionnelles aux adultes en Région de Bruxelles-Capitale.

Le VDAB vous propose :

- des formations en groupe
- des formations ouvertes
- des formations à distance
- des formations web

Informations

VDAB Hoofdzetel – Boulevard de l'Empereur, 11 - 1000 Bruxelles
T 0800 30 700 - www.vdab.be

LES AIDES A LA FORMATION EXTERNE

L'employeur peut obtenir une intervention financière importante de la Région de Bruxelles-Capitale. La formation doit présenter un caractère exceptionnel ou urgent. Subsidée pour la première fois, elle doit être de courte durée et doit sortir des activités récurrentes de l'entreprise.

Informations

Formulaires de demande : www.primespme.be
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Administration de l'Economie et de l'Emploi
Direction des Aides aux entreprises
Boulevard du Jardin Botanique 20 - 1035 Bruxelles
T 02 800 34 62 - E-mail : consult.eco@mrbc.irisnet.be

Passer la main...

Qui peut m'accompagner lors de la remise de mon commerce ?

Pour vous aider dans la remise de votre fonds de commerce, la Région de Bruxelles-Capitale a mis en ligne le site www.brutrade.be. En outre, vous pouvez penser à former un jeune pour reprendre votre commerce, la Région vous soutiendra financièrement.

EN RÉSUMÉ

- Vous souhaitez remettre votre commerce et vous ne savez pas à qui vous adresser? Visitez, sans plus tarder, le portail www.brutrade.be
- Vous souhaitez former un travailleur pour lui transmettre votre commerce? Visitez, sans plus tarder, www.primespme.be

BRUTRADE

La cession ou la reprise d'un fonds de commerce ou d'une société n'est pas une opération courante. Afin de vous informer dans les moindres détails et de vous conseiller sur les aspects juridiques et financiers, la Région de Bruxelles-Capitale a mis en ligne le site www.brutrade.be

BruTrade, c'est...

- Un site internet dédié à la rencontre entre l'offre et la demande en matière de transmission d'entreprise.
- Un portail d'informations destiné à aider les entrepreneurs à préparer au mieux la transmission de leur activité. Il apporte des réponses à des questions pratiques (juridiques et financières notamment). Vous serez informés des événements en relation avec l'actualité et le thème de la reprise.

Informations

www.brutrade.be

TUTORAT

Une solution originale :

Pourquoi ne passeriez-vous pas la main à un jeune ?

Vous le formez avant de lui transmettre votre entreprise. Vous obtiendrez une prime de la Région de Bruxelles-Capitale.

Informations

www.primespme.be

Et pour l'information de proximité...

Quelles sont les taxes en vigueur? Y-a-t-il des primes supplémentaires proposées par votre commune? Les services de l'Economie et du Commerce de votre administration communale répondront à toutes vos interrogations.

Anderlecht - Classes Moyennes :

Place de la Vaillance, 28A – 1070 Bruxelles.
T 02 522 68 12

Ixelles - Classes Moyennes :

Ch. D'Ixelles, 168A – 1050 Bruxelles.
T 02 515 67 00

Auderghem - Service Economie :

Rue Emile Idiers, 12 – 1160 Bruxelles.
T 02 676 48 33

Jette - Expansion économique et commerce :

Ch. De Wemmel, 100 – 1090 Bruxelles.
T 02 423 12 90

Berchem-Sainte-Agathe -

Commission des Classes Moyennes :

Avenue du Roi Albert, 33 1082 Bruxelles.
T 02 465 25 89

Koekelberg - Economie Locale :

Place Henri Vanhuffel, 6 – 1081 Bruxelles.
T 02 412 14 88

Bruxelles-Ville -

Promotion commerce :

Bld Anspach, 11 – 1000 Bruxelles.
T 02 279 25 30

Molenbeek-Saint-Jean

Classes Moyennes :

Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Bruxelles.
T 02 412 36 33

Etterbeek - Classes moyennes :

Av. d'Auderghem, 113-115 – 1040 Bruxelles.
T 02 627 23 39

Saint-Gilles

Développement économique :

Place Van Meenen, 39 – 1060 Bruxelles.
T 02 536 02 30

Evere - Promotion économique :

Rue de Paris, 112A – 1140 Bruxelles.
T 02 247 63 35

Saint-Josse-Ten-Noode

Classes Moyennes :

Avenue de l'Astronomie, 12-13
1210 Bruxelles.
T 02 220 28 81

Forest - Service économie et emploi :

Rue du Curé, 2 – 1190 Bruxelles.
T 02 370 22 74

Ganshoren - Classes moyennes :

Rue des Villegas, 3 – 1083 Bruxelles.
T 02 600 25 08

